

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA TRONCHE**

L'an deux mil six, le **30 janvier**, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REMANDE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2006.

Etaient présents : MAJORITE : M. REMANDE, Maire, Mmes et MM. GALLIARD, SANSON, WOLF, DURAND, MALAFOSSE, DESPRES, CRISAN, FONTENAS, ZERUAL, PETITCLERC, SPANJAARD, MUNOZ, CHAVOUTIER, GRANGE, ERNST, CHARPENTIER.

Soit 17 personnes.

OPPOSITION : Mmes LAVERLOCHERE, GIROUD, MM ARGENTO, BERTHIER, de TRICAUD, YTOURNEL, BERTRAND-POUGNAND.

Soit 7 personnes.

Absents représentés Mme SIMON (Pouv. M. REMANDE), M. ROULET (Mme GALLIARD), Mme CREPEAU (Pouv. Mme SANSON), Mme DUBOIS (Pouv. Mme MALAFOSSE), Mme LUYA (Pouv. M. DURAND).

Monsieur Edouard YTOURNEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ROCADE NORD
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LA VARIANTE DE TRACE PROPOSEE PAR M. CUMIN**

Rapport du Maire

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le maire expose :

« Après les épisodes de l'automne 2005, concernant l'annonce d'un report de réalisation de la rocade nord faute de financement de l'Etat, puis celle d'une relance via un financement privé associé à un péage, voilà que l'on nous présente la variante dite « Cumin ».

Les-Tronchois n'ont pas pu, à travers les médias, ne pas en découvrir l'emprise à ciel ouvert sur le quartier Sablons-Chantourne, puis la confiscation pure et simple des berges de l'Isère, aujourd'hui protégées par toutes les autorités publiques.

Ils ont forcément évalué les nuisances atmosphériques, sonores et visuelles causées par les 60 000 véhicules par jour s'engouffrant entre l'hôpital « couple-enfants » et l'établissement « Ma Maison » au cœur de la Petite Tronche.

Il s'agit, de fait, d'un projet qui n'est assujéti qu'au seul critère du coût, un projet d'un autre âge qui aurait hiberné 40 ans et ignorerait superbement les principes de développement

durable de la ville restituée à ses habitants et l'ensemble des textes qu'il heurte frontalement.

Cette solution est en effet incompatible avec le Schéma directeur de la région grenobloise, avec les conclusions de l'étude Métro d'entrée nord-est d'agglomération, avec les résultats de l'étude d'insertion urbaine du CHU, et, bien sûr, avec le Plan local d'urbanisme de la commune, voté en novembre 2005.

Au moment même où Grenoble transforme ses "2 fois 3 voies" en boulevards urbains, dynamite son autopont et déconstruit son échangeur des Sablons, on nous proposerait une pénétrante autoroutière au centre de notre ville ? Non merci.

Tel qu'il est conçu, ce projet est proprement inacceptable par les citoyens de La Tronche et de l'agglomération.

Quant aux élus de La Tronche, ils vont, comme prévu de longue date, s'exprimer sur « l'avant-projet sommaire » de la solution de base dont la publication leur est annoncée pour ce début 2006. »

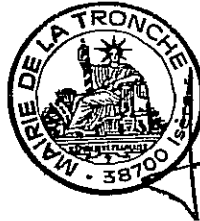
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré

**A l'unanimité (28 pour)
Et 1 abstention (M. de TRICAUD)**

Fait part de son opposition résolue à un projet qui, comme il est conçu, remet gravement en question l'environnement de la commune de La Tronche et remet en cause tout le travail d'étude réalisé par la commune, la métro, le CHU et le conseil général pour l'aménagement du secteur des Sablons.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifié conforme



Le Maire,

Jean-Michel REMANDE